



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police municipale

Question écrite n° 112581

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la prise en compte de l'indemnité spéciale de fonction dans le calcul de la retraite des policiers municipaux. Cette indemnité représente bien souvent une part importante (entre 20 et 30 %) du salaire des policiers municipaux sans pour autant qu'elle ne soit intégrée au calcul de la retraite. Il souhaiterait connaître son intention en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112581

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6789

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)